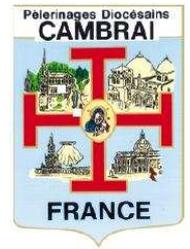


PELERINAGE A ROME

« aux sources de la FOI »
du 12 au 17 avril 2010

Accompagnateur spirituel : Mgr Denis Lecompte
Prélat de Sa Sainteté



CONDITIONS

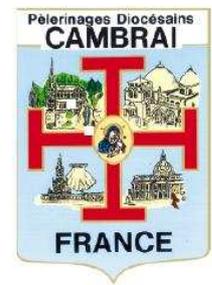
Prix : forfaitaire individuel de **1.270 euros**
(calculé sur une base de 20 personnes payantes)

Ce prix comprend :

- L'animation et l'accompagnement par le Père Denis Lecompte (ou par un prêtre le remplaçant en cas de force majeure).
- L'aller-retour Raismes – Cambrai – Roissy en autocar.
- Le transport aérien Paris- Rome, aller et retour, sur vol régulier de la Compagnie Alitalia, en classe économique.
- Les taxes d'aéroport, de sécurité et la surcharge fuel (de 98.53 € par personne au 10 juillet 2009). (En cas de fluctuation du montant de ces taxes, ainsi que des hausses éventuelles du taux des devises, coût de carburant,...nous pourrions être amenés à revoir le montant du forfait indiqué ci-dessus).
- L'hébergement en pension complète, en pension religieuse de très bonne qualité et en chambre de 2 personnes.
- Les visites à Rome et activités selon le programme annexé à la présente.
- Les transports en autocar pendant tout le séjour.
- Les entrées dans les sites et monuments mentionnés au programme, ainsi que les audio-guides obligatoires à la Basilique St Pierre et aux Musées du Vatican.
- Les assurances assistance, rapatriement, bagages et responsabilité civile, ainsi qu'une assurance annulation souscrite par Bipel, qui couvre les frais et retenues indiqués sur la feuille d'inscription (sauf un forfait de 90 €), dans la limite des conditions prévues dans les termes de cette assurance. Cette assurance comprend une clause prévoyant la couverture en cas de grippe A.

Ce prix ne comprend pas :

- Le supplément pour chambre individuelle : 85 euros (nombre très limité).
- Les boissons, cafés et extras personnels.
- Les pourboires à remettre au chauffeur, ainsi que les éventuelles offrandes.
- L'hébergement éventuel à la Maison du Diocèse la veille du départ (pour réduire les risques liés aux aléas toujours possibles) ou jusqu'au lendemain suivant le retour. Prix par nuitée en chambre simple ou double, draps et petit déjeuner compris : 19.80 €/personne.



Couvertures principales fournies par l'assurance annulation

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

La Garantie Annulation couvre l'annulation en cas de force majeure, c'est à dire :

- ❖ En cas de maladie, accident ou décès :
 - de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait de la personne vous accompagnant.
 - de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant.
 - de vos frères, sœurs, beaux frères, belles sœurs, gendres, belles filles.

La garantie annulation ne fonctionne que si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.

- ❖ En cas d'incendie, dégâts des eaux obligeant la personne à rester sur place.
A condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se sont produits dans les 48 heures précédant le départ.

Cette garantie annulation est possible pour les motifs énumérés ci-dessus, à l'exclusion de tout autre. Pour les détails, consulter le texte de la Police d'Assurance.

Dans les cas susmentionnés, l'agence étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires. Le maximum sera fait pour assurer le remboursement du pèlerinage en retenant un montant de 90 Euros, pour frais de dossier.

Comment s'inscrire ?

En retournant simplement, à la Direction des Pèlerinages dont l'adresse figure ci-dessous :

- la fiche individuelle d'inscription, dûment complétée (une par personne)
- un chèque d'acompte de 380 euros par personne, libellé à l'ordre des Pèlerinages Diocésains
- la photocopie de la carte d'identité ou du passeport, qui sera utilisé(e) lors du voyage (pour vérifier la question de validité et pour éviter la moindre différence entre les mentions sur la carte et celle sur le billet, ceci entraînant des surcoûts, voire la nullité du billet émis). Attention : la carte d'identité ou le passeport doivent avoir une validité minimum de 6 mois après la date du retour)
- le solde est à envoyer pour le **12 mars 2010**

Un conseil : compte-tenu du nombre de places d'avion limitées, il est prudent de **ne pas tarder à s'inscrire**.

Attention : **N'oubliez pas** de garder le talon « pour mémoire » situé au bas de la fiche d'inscription.

Pèlerinages Diocésains de Cambrai,

174 rue Léopold Dusart, B.P. 17, 59590 RAISMES

Tél : 03 27 38 12 62 - Fax : 09 80 08 65 23 - Agrément de tourisme AG 059970002 –

E-mail : pelerinages.cambrai@nordnet